naire en marchandises, établi, 53, boulevard de Strasbourg, avait envoyé ce matin, à dix heures, un garçon de magasin nommé Mergaux, encaisser à la banque Marcuard, Krauss et Cie, rue de Provence, 29, un chèque de cent cinq mille francs.

Pour faire de la monnaie, Mergaux, après avoir encaissé cette somme passa au comptoir d'escompte, rue Bergère. Il en sortit portant sous son bras gauche un portefeuille contenant 105,080 francs en petites coupures de la Banque de France et, dans la main droite un sac renfermant 4.500 fr. en monnaie or et argent et 30.000 fr. en billets de mille francs.

Il prit le faubourg Saint-Denis et le passage Brady.

Au moment où il s'engageait dans ce passage, il remarqua un individu qui semblait le suivre.

Il n'y prêta pas davantage attention et continua son chemin. Au moment où il allait arriver boulevard de Strasbourg, l'individu s'élança sur lui et le frappa d'un vigoureux coup de poing à la tempe droite.

Mergaux, qui a cinquante-quatre ans et n'est pas très robuste, fut renversé du coup. Son agresseur lui enleva le portefeuille qu'il tenait sous le bras gauche et s'enfuit à toutes jambes dans la direction du faubourg Saint-Denis.

Mais les cris de Mergaux et des témoins de l'agression, attirèrent l'attention des commerçants du passage qui se précipitèrent au-devant du filou et l'arrêtèrent dans sa course.

L'un d'eux, M. Riboulot, chapelier, lui mit résolument la main au collet. Alors, se voyant pris, l'individu ouvrit le portefeuille et jeta au vent tous les billets de banque qu'il contenait.

La foule ameutée se précipita sur lui et l'aurait assommé si les agents n'étaient intervenus.

Pendant ce temps des commerçants ramassaient les billets de banque et les retrouvaient tous, sauf une liasse de mille francs.

M. Créneau, commissaire de police, n'a pu arracher au filou son état-civil. C'est un jeune homme de vingt-quatre ans, aux cheveux et à la moustache châtains, vêtu assez bien d'un veston gris à carreaux, d'un pantalon noir et coiffé d'un chapeau mou sans coiffe. Il déclare s'appeler Ferdinand, mais ne veut pas donner son nom de famille.

Il sera envoyé cette après-midi au service anthropométrique.

La dynamite à Montluçon

Paris, 28 mai. — On télégraphie de Montluçon, 28 mai, à l'agence Havas :

Hier soir à 11 h. 1/2, deux terribles explosions se sont produites à Commentry.

La première a eu lieu chez M. Joseph Bodard, constructeur. Les dégâts, purement matériels, sont importants. Les vitres ont été brisées dans toutes les maisons voisines. La rue est jonchée de débris.

La seconde s'est produite chez M. Aulame, ancien maire, ancien député. Il n'y a eu aucun dégât.

Une foule énorme stationne devant les deux maisons.

Une vive émotion règne à Commentry.

Le parquet de Montluçon s'est transporté sur les lieux.

Les détonations ont été entendues de Montluçon.

D'autre part, on télégraphie à l'agence Dalziel :

Ce n'est pas sur le seuil de la maison de M. Aulame que la bombe aurait été placée; elle aurait été lancée dans une cave: mais grâce à la grande surcharge de celle-ci et aux soupiraux qui étaient tous ouverts, l'explosion ne produisit que quelques dégâts insignifiants.

Il n'en a pas été de même chez M. Bodard, où la cartouche dut être placée sous la porte d'entrée.

Les appartements du rez-de-chaussée et du premier étage sont dévastés. Les locataires, qui étaient couchés au moment de l'explosion, en ont été quittes pour de fortes secousses.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

CRIME PASSIONNEL. — Le Caire, 28 mai. — Mme G..., espagnole d'origine, femme du sous-directeur français de la compagnie des eaux du Caire, après une scène violente, a tué Mlle G.., sœur de son mari, et a grièvement blessé celui-ci.

Mme G... accusait sa belle-sœur d'entretenir la désunion dans son ménage et suspectait la fidélité de son mari; elle s'est constituée prisonnière au consulat de France.

LA BELGIQUE

Nouveau coup de grisou à Anderlues

Anderlues, 28 mai. — Un coup de grisou s'est produit hier, au puits n° 3; neuf hommes parmi lesquels le directeur des travaux et le conducteur ont été projetés en avant et entourés de flammes.

Le directeur a été blessé légèrement au nez et le conducteur aux mains; plusieurs ouvriers ont reçu également des brûlures.

Dernière Heure

MANIFESTATION AU PÈRE-LACHAISE

Paris, 29 mai. — Les membres de la Maison du Peuple ont décidé d'inviter tous les socialistes de Montmartre à se rendre demain au Père-Lachaise pour y déposer des couronnes au mur des Fédérés.

Un cyclone en Amérique

Nombreuses victimes

New-York, 29 mai. — Les dépêches de Wellington donnent des détails navrants sur les effets d'un cyclone qui a causé des dégâts épouvantables.

Dans une maison où l'on dansait, l'escalier et les planches se sont effondrées et les danseurs ont été précipités à terre au milieu des décombres. Presque tous ont été grièvement blessés.

En même temps, les membres de l'Armée du Salut étaient ensevelis sous les murs de leur caserne.

Le nombre des morts et des blessés est tellement considérable qu'il est encore impossible de l'évaluer.

TRAMWAY D'ARMENTIÈRES A HALLUIN

La commission nommée par M. le préfet pour donner son avis tant sur le projet présenté par la société des chemins de fer économiques du Nord, sur le nombre des stations et haltes, que sur les observations auxquelles il aurait donné lieu, s'est réuni à la préfecture le 25 mai, sous la présidence de M. Fl. Bondues, conseiller général et M. Henri Bouquart, secrétaire.

Etaient présents tous les membres de la Commission et les Maires de toutes les communes qui doivent être desservies par la ligne, ainsi que M. l'Ingénieur en chef du département et M. l'Ingénieur en chef des [illegible] des travaux neufs de la société.

La Commission donne un avis favorable aux propositions faites en ce qui concerne les communes d'Armentières, Deûlemont et Wervicq.

Pour Houplines, la Commission après avoir reconnu que la station ne peut être établie à l'emplacement proposé par la Compagnie, est d'avis qu'il y a lieu de remplacer la halte prévue au kilomètre 3 par deux autres, l'un au pont Cazier et l'autre à la Bonne-Rue.

En ce qui concerne Frelinghien, la commission donne un avis favorable au projet soumis à l'enquête, sous la réserve acceptée par la compagnie qu'il sera établi une halte supplémentaire à l'entrée du village, à 5 ou 600 mètres de la station projetée.

La commission est d'avis qu'il y a lieu d'établir un arrêt à Warneton-Bas, à la jonction du chemin en face la ferme du Hel.

Pour Comines la Commission dit qu'il y a lieu d'établir une halte supplémentaire près le Bonaparte et de transporter la halte de la Chasse Royale, à proximité des Trois Ballots.

En ce qui concerne la commune d'Halluin la Commission est d'avis de reporter l'arrêt d'Halluin-frontière, à 5 ou 600 mètres vers Bousbecque.

LES DÉCLARATIONS
du « Journal de Roubaix »

Il est très-difficile de discuter de couleurs avec un aveugle et de notes de musique avec un sourd, surtout quand ce dernier ne veut pas entendre.

Or, M. Reboux a la compréhension tout-à-fait rétive.

Nous lui reprochons de faire preuve non point de partialité, ce qui est son droit puisqu'il est le directeur du journal des jésuitières roubaisiennes et tourquennoises, mais simplement de manquer totalement de loyauté.

Il nous répond qu'il n'est pas obligé de reproduire la polémique d'un adversaire et il ajoute que nous ne procédons que par insinuation mais que nous n'apportons aucun document.

Nous regrettons de dire à M. Reboux que nous n'avons pas encore l'habitude chez nous de livrer le nom de ceux qui ont bien voulu nous honorer de leur confiance.

Des ouvriers au service des patrons catholiques nous ont écrit, nous ont renseigné, nous ont documenté.

Nous nous servons des matériaux qui nous sont livrés et nous les soumettons à l'appréciation du public.

Mais quant à reproduire lettres et signatures de nos correspondants occasionnels, nous n'avons pas suffisamment le sentiment de la morale particulière prêchée aux dizainières de Notre-Dame de l'Usine, pour nous livrer à ce genre de dénonciation.

M. Reboux qui n'a décidément qu'un sentiment très confus de la dignité professionnelle, ne comprendra peut-être point cela mais il paraît comprendre si peu de choses que nous n'en serons pas autrement surpris.

Ajoutons pour répondre à une affirmation inexacte du directeur du journal de toutes les Notre-Dame de Roubaix (et lieux circonvoisins), que nous avons inséré les lettres des patrons catholiques, — lettres adressées uniquement à l'*Avenir* — chaque fois qu'elles ont été rédigées dans une forme courtoise. Nous avons dans d'autres cas, présenté au public les extraits présentables et nous nous sommes contentés de jeter au panier les élucubrations ridicules de ceux qui prétendaient encombrer nos colonnes de leurs appréciations saugrenues sans d'ailleurs les appuyer d'un fait quelconque ayant le véritable caractère d'une réfutation.

M. Reboux nous permettra, par conséquent, de lui laisser sa tentative de leçon de dignité, pour compte.

Il en a plus besoin que nous.

E. LAGRILLIÈRE BEAUCLERC.

Chronique locale

ROUBAIX

LE DIMANCHE A ROUBAIX

Ecole nationale des arts industriels. — Musée ouvert de 10 heures à 2 heures.

Parc de Barbieux. — A 5 heures, concert par la Concordia-Harmonie et la Société chorale l'Avenir.

Concert suivi de bal par la Société des Archers, estaminet de l'Aigle-d'Or, Grande-Rue, 208.

Etablissement des Champs-Elysées. — Grand bal champêtre.

Concours hippique. — A 2 heures dans la piste du parc de Barbieux.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Nous recevons la communication suivante :

« Le journal l'*Echo du Nord* conteste la véracité de ce que nous avons écrit dans l'*Avenir* concernant les élections municipales de Roubaix.

» Nous ne voulons pas éterniser le débat. Nous ignorons à quelle source, M. Buellet a puisé les renseignements qu'il sert à ses lecteurs.

» Nous ne répondrons qu'un mot.

Nous mettons au défi, les personnes qu'il cite, soit MM. Edouard Roussel, Picavet, Deleporte-Bayart et Chatteleyn de *faire la preuve* qu'une proposition *officielle* ait été faite par le comité municipal au comité de concentration républicaine en vue d'une entente au deuxième tour.

Quant à l'honorable sénateur, M. Achille Scrépel que l'*Echo* cite également, nous ignorons dans quel but, nous n'avons pas non plus reçu de lui la moindre proposition.

Les membres du bureau : Louis Largillière, Clément Durant, Edouard Debuchy, Dubois-Dubois, Adolphe Coupez.

La grève de la société anonyme. — Les 300 grévistes de l'établissement de la société anonyme de tissage (anciens établissements H. Delattre père et fils) se sont de nouveau réunis hier matin à la Paix.

A cette réunion, les délégués ont été chargés de se rendre auprès du directeur pour essayer d'obtenir satisfaction.

Mais pas plus que les jours précédents, il n'a pu être fait droit à leur réclamation.

Des renseignements qu'on nous donne, il résulte que dans le tissage plus de 150 métiers sont arrêtés, mais par esprit d'humanité les patrons ont conservé leurs ouvriers ce qui forcément, a amené pour chacun une diminution de travail.

— On nous dit que le maire aurait autorisé les grévistes à faire une quête à la sortie des usines.

UN ENFANT EMPOISONNÉ

Un triste événement, qui a jeté la douleur dans une famille honorable de Roubaix, s'est produit jeudi après-midi chez M. le docteur Derville, rue du Grand-Chemin.

Le fils de ce dernier, Henri, a fait jeudi sa première communion. De retour chez lui, il demanda à boire, sa mère lui versa un verre de vin blanc qu'il but additionné d'eau. Quelques instants après il redemanda à boire, mais de crainte qu'il ne se rende malade, on lui refusa.

Le jeune Henri trompant la surveillance de ses parents, descendit à la cave, s'empara d'une bouteille qu'il avait aperçue sur une planche et absorba une partie du contenu.

Mais aussitôt il tomba à la renverse en poussant des cris déchirants. Le malheureux avait bu de l'esprit de sel. On accourut aussitôt et l'infortuné fut transporté sur son lit.

Son père, M. Derville, lui ordonna de puissants remèdes, mais l'état de l'enfant est grave.

École de natation. — Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses concitoyens que l'école de natation sera ouverte au public à partir du dimanche 29 mai courant.

Le mercredi, de 3 heures du soir à la fermeture, et le vendredi, de 5 heures à midi, sont des demi-journées réservées aux femmes.

L'école gratuite sera exclusivement réservée aux femmes :

Le dimanche 12 juin, de 3 heures du soir à la fermeture;

Le dimanche 3 juillet, id.;

Le 24 juillet, id.;

Le 14 août, id.;

Le 4 septembre, id.

Un vol important de marchandises. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, M. Numa Delmaire, marchand d'étoffes, rue de France, 134, a été victime d'un vol assez considérable consistant en pièces d'étoffes, chemises d'hommes, etc.

La police de sûreté avertie s'était immédiatement mise en campagne et vendredi vers neuf heures du soir l'inspecteur de sûreté Huyghe, accompagné des agents Berte et Réville se trouvaient les marchandises recouvertes de sable dans un terrain vague au quai de Gand.

L'inspecteur Huyghe retourna alors au poste pour chercher d'autres agents afin de pouvoir mettre les voleurs en état d'arrestation quand ils se présenteraient. A peine l'inspecteur était-il parti que trois individus surgirent pour s'emparer des marchandises, mais en apercevant les agents de sûreté ils prirent la fuite à travers champs sans qu'il fut possible de les rejoindre.

Les marchandises volées ont été remises entre les mains de leur propriétaire, M. Delmaire.

Arrestation pour vol. — Le nommé François Blomme, âgé de 45 ans, ouvrier ébéniste, demeurant rue des Longues-Haies, a été mis en état d'arrestation samedi matin par les agents de la sûreté Berte et Réville, pour vol de bois et d'outils au préjudice de son patron M. Desquien, Grande-Rue.

Depuis quelque temps, M. Desquiens s'apercevait de la disparition de divers objets et acquit bientôt la certitude que Blomme était le voleur : une perquisition fut faite samedi matin au domicile de ce dernier et amena la découverte de nombreux outils volés ainsi que des pièces de bois de valeur.

Blomme a été incarcéré au dépôt du 3e arrondissement.

Vol d'un porte-monnaie. — M. César L... entrait dans un estaminet de la rue de l'Alma, vendredi vers trois heures et demie du soir, accompagné d'une fille de mœurs légères nommée Louise Vollekindt, et y faisait quelques consommations; à un moment donné Louise Vollekindt sortit de l'estaminet et prit la fuite.

M. César L... s'aperçut bientôt que son porte-monnaie, qui se trouvait dans la poche de son paletot, avait disparu, et alla déposer une plainte au bureau de M. le commissaire du 1er arrondissement.

L'agent Kints se mit aussitôt à la recherche de la fille et réussit à la retrouver à l'estaminet Malfait, rue de la Chapelle-Carette, où elle demeure.

Louise Vollekindt, qui avait déjà préparé ses affaires pour quitter l'établissement, en apercevant l'agent se rendit aux lieux d'aisances et y jeta le porte-monnaie : l'agent Kints qui l'avait suivi retira bientôt le porte-monnaie qui contenait 15 fr. 70 et la conduisit au poste de sûreté.

Trois jeunes voleurs. — Les agents Vanmarck et Descamps étant de service rue d'Avelghem, vendredi soir, apercevaient plusieurs gamins se disputant ; l'un d'eux, Isidore Vergelle, déclara aux agents que les nommés Henri Massez, âgé de 17 ans, François Locquet, 12 ans et César Desplanques s'étaient jetés sur lui et avaient enlevés de la poche de son pantalon une somme de 4 francs 50. Ces trois jeunes galopins ont été conduits au dépôt de sûreté.

Les combats de coqs. — Une belle partie de coqs, 3 de 5 morts pour 20 fr., plus les paires de plaisir à 5 fr. se jouera aujourd'hui au « Réveil du Jour » contre Menin.

— Aujourd'hui dimanche à midi précis aura lieu au parc du Vésinet, une paire de poulets non-dépatés et pesant moins de six livres; l'enjeu est de 25 francs.

— Lundi 30 mai, au « Bon-Vivant », 38, rue des Champs, belle partie contre Estaimpuis pour 50 francs, paires de plaisir à 10 fr.

Concordia-Harmonie. — La Concordia-Harmonie prendra part au festival de St-Josse-Ten-Noode (Bruxelles), le dimanche 5 juin prochain.

Les membres honoraires qui voudraient accompagner la société à Bruxelles sont priés de se faire inscrire au local de la société café Philémon, rue Pierre-Motte.

Les inscriptions seront reçues jusque mardi 31 mai dernier délai.

Les billets sont valables pour deux jours avec réduction de 50 0/0.

Le départ de la Concordia aura lieu le dimanche 5 juin par le train de 8 heures 35 du matin.

Fanfare de Beaurepaire. — Les prix et couronnes décernées à cette société au concours de St-Mandé, seront exposés à son siège, estaminet Prado, boulevard de Beaurepaire, 178, à partir du Dimanche 29 courant, jusqu'au lundi 6 juin.

Société colombophile « l'Espérance ». — Troisième Magnifique grand concours colombophile offert amateurs situés dans un rayon de cinq kilomètres sur Chartres, constateur obligatoire système Vandenboche (Seine-Inférieure) 282 kilomètres donné par l'Espérance, sise chez M. D. Parent, au Souvenir de Crimée, rue de l'Epeule, 169, le dimanche 19 juin 1892, 1000 fr. de prix d'honneur.

Nous donnerons demain la répartition des prix.

POURQUOI DES RIMES!

Il fallait au Congo le vers marmoréen,
Lui qui change les corps en marbre dur et fin ;
Lui dont l'exquis parfum emplit nos cassolettes,
Comme le vers jaillit du cerveau des poètes!

Théodore de Blainville, à Victor Vaissier.

TOURCOING

Deux vœux intéressants

Nos lecteurs savent que dans la réunion du conseil municipal tenue mercredi soir, l'honorable député de Tourcoing, M. Dron, a déposé, tant en son nom qu'en celui d'un grand nombre de ses collègues, deux vœux des plus intéressants et qui ont certainement été favorablement accueillis par la population.

Le premier de ces veux consiste à faire délivrer à domicile, deux fois par semaine le pain alloué par le bureau de bienfaisance aux familles nécessiteuses.

Comme l'a dit avec juste raison M. Dron, combien n'est-il pas triste de voir des femmes, des viellard, des enfants, venir chercher sous la pluie leur pain au Bureau de bienfaisance.

Ou bien alors, les familles assistées font prendre leur pain par des étrangers et il s'en suit pour elles une dépense.

Enfin, il est désirable surtout que le pain soit distribué le plus fréquemment possible ; les pauvres devant avoir le droit de manger du pain frais.

Nous n'avons pas l'intention, a ajouté M. Dron d'établir de confusion de pouvoir, c'est à l'administration du Bureau de bienfaisance; qu'il appartient de mettre cette amélioration à l'étude, quant à nous, nous formons le vœu qu'une favorable solution lui soit apportée.

Cantines scolaires. — Le second vœu déposé par M. Dron a trait à l'établissement de cantines scolaires, dont il a été beaucoup quest on pendant la période électorale.

Or, a dit M. Dron, le conseil républicain a la bonne habitude de tenir les promesses faites.

La question des cantines scolaires n'est pas à résoudre ; elles fonctionnent dans certaines grandes villes comme Paris et Lyon et les services qu'elles rendent sont très appréciés.

Ce que nous voulons obtenir, c'est d'éviter le retour des enfants à leur domicile entre les deux classes, ce qui est une inquiétude constante pour les parents. Moyennant un tout petit sacrifice pour les familles en mesure de le consentir, et gratuitement pour celles qui sont indigentes on fournirait aux enfants à l'école même, des déjeuners chauds, sains et suffisamment abondants.

Je crois, a dit M. Dron, que nous pouvons désormais après notre programme de grands travaux consacrer une partie de nos finances à des créations et réformes utiles, comme celle qui nous occupe, et que je recommande à la bienveillance de l'administration.

M. le maire a donné l'assurance que la question des cantines scolaires serait l'objet d'un favorable examen de la part de l'administration.

La proposition a été on le sait renvoyée aux commissions qui s'empresseront de l'étudier.

L'Hôtel des Pompiers. — Le nouvel Hôtel des Pompiers est à hauteur, la pierre du fronton, sur laquelle on va sculpter l'écusson de Tourcoing est placée, et le drapeau a été déployé hier après-midi.

Funérailles de M. Honoré Ballois. — Ainsi que nous l'avons dit, le corps de M. Honoré Ballois a été conduit hier matin à sa dernière demeure, au milieu d'une assistance considérable, mais c'est lundi que doit se faire la cérémonie solennelle de ses funérailles.

M. Honoré Ballois était le commissaire délégué des Enfants de Lutèce pour le concours du 6 juin.

A ce propos, cette excellente société a adressé hier au président de la société des Crick-Sicks la dépêche suivante :

Paris, 28 mai.

Enfants de Lutèce envoient compliments sincères condoléance aux Crick-Sicks pour perte douloureuse du regretté Ballois. Adressons couronne.

Nécrologie. — Un bien cruel malheur vient de frapper l'honorable M. Bertheloot receveur des postes. Sa jeune fille unique Mlle Jenny qui contracta un mariage le 11 mai courant avec M. Louis Faillie, conducteur des ponts-et-chaussée à St-Omer, est morte vendredi à Paris, des suites d'une méningite dont elle a été atteinte au cours de son voyage de noces.

Cette nouvelle, arrivée hier, à Tourcoing, a produit une bien pénible impression.

Nous adressons à M. et Mme Bertheloot, à M. Faillie et à leur famille, l'expression de notre sympathie attristée.

Affaire de mœurs. — Hier soir à huit heures, deux préposés des douanes, ont amené au bureau de police, un couple qu'ils venaient d'arrêter alors qu'ils se livraient à un outrage public à la pudeur en présence de jeunes enfants.

Les inculpés ont été conduits devant M. Villon, commissaire de police du 2e arrondissement.

Messe chantée. — La messe qui devait être chantée à la Marlière, mardi 17 mai, par les élèves de l'Institution libre de jeunes filles, dirigée par Mme Walter, a été remise pour un motif sérieux au mardi 31 mai à 8 h. 1/2.

Avis. — Le sieur Charles Wastine, cabaretier au Nouveau Saint-Sébastien, anciennement au Coq battant, rue des Piats, 223 (Croix-Rouge), a l'honneur d'informer les amateurs qu'il fera tirer chez lui, à la petite arbalète, le dimanche 5 juin 1892, des Prix Volants.

Conditions : La mise sera de quarante centimes.

L'inscription commencera à neuf heures du matin jusqu'à six ou sept heures du soir.

Tout amateur pourra prendre cinq places, pourvu qu'il laisse un peloton d'intervalle.

Tout amateur aura droit à quatre coups de flèches sans se retirer du jeu.

Le tir sera de cinq mètres, cinq mètres et demi et six mètres.

Une commission de quatre membres sera nommée pour juger les cas imprévus dans le règlement et maintenir l'ordre du jeu.

Bondues. — La fièvre aphtheuse s'est déclarée hier 27 courant, chez le sieur Maroille-Milescamps, cultivateur, hameau du Fort.

Dans les autres fermes on peut considérer la maladie comme terminée.

WATTRELOS

Festival. — Voici les noms des sociétés qui prendront part au concours-festival organisé par la Société philharmonique les « Enfants de la Lyre », pour le dimanche 5 juin, jour de la Pentecôte, dans le jardin de M. Paul Backaert, à la Place :

La Renaissance, chorale de Wattrelos, Le Ralliement, société des trompettes de Wattrelos, L'harmonie communale d'Estaimpuis, L'harmonie municipale de Leers, la Fanfare de Sainte-Cécile du Mont-à-Leux, l'Union des travailleurs de Wattrelos et la musique municipale de Mouvaux.

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés en l'église de Wattrelos pendant la messe de 10 heures par la Société philharmonique les Enfants de la Lyre sous la direction de M. Guillaume le dimanche 5 juin, jour de la Pentecôte.

1° Ouverture du Lac des Fées. — 2° Fantaisie sur le Prophète. — 3. Concerto pour clarinettes.

Linselles. — Nous appelons l'attention de l'autorité compétente sur un fait grave de brutalité qui se serait passé à l'école congréganiste.

Le frère de la seconde classe aurait frappé le jeune élève Lefebvre, et celui-ci serait en danger de perdre un œil.

Après ce bel exploit, le doux instituteur aurait disparu pendant huit jours, mais probablement assuré de l'impunité, il vient de rentrer.

On murmure beaucoup à bas mots, par crainte du curé et des gros bonnets réactionnaires de la commune.

LILLE

Accident. — Hier après-midi, vers une heure et demie, le jeune Marceau Liagre, 8 ans, écolier, rue St-Druon, 63, a voulu sauter sur un camion à deux chevaux qui passait rue du Faubourg-de-Roubaix. Il est malheureusement tombé et une roue de derrière lui a passé sur le corps. Reconduit à son domicile, il a reçu les soins de M. le docteur Choteau, qui a jugé son état assez grave.

Colombophilie. — Résultat du concours de Chantilly, le 26 mai, organisé par la société colombophile, « Les petits Joueurs, chez M. Terleynck, rue des Postes, 283 Lâcher à 7 heures. Beau temps. 420 pigeons par M. Beauvallez :

1 Chasseur à Lille — 2 Terleynck, id. — 3 Gerome, id. — 4 Debuquoy, id. — 5 Delcourt Carnel St-Maurice — 6 Duburcq, Lille — 7 Salembier, id. — 8 id., id. — 9 Chasseur, id. — 10 Duburcq, id. — 11 Salembier, id. — 12 id., id. — 13 Vandevorde, id. — 14 id., id. — 15 id., id. — 16 Lalubie id. — 17 Willems id. — 18 Dervailly id. — 19 id., id. — 20 Debucquoy, id. — 21 Salembier, id. — 22 Delcourt Carnel, St Maurice — 23 Gérome, Lille — 24 Neclemy, id. — 25 Wlaminck, id. — 26 Romain, id. — 27 Vandevorde, id. — 28 Gouy id. — 29 Delcourt-Carel, St-Maurice — 30 Gouy, Lille — 31 Salembier, id. — 32 id., id. — 33 Terleynck, id. — 34 Gérome, id. — 35 Vandekerkove, id. — 36 Vandevorde, id. — 37 Duburcq. id. — 38 Parmentier, id. — 39 Morie, id. — 40 Delcourt-Carnel, St-Maurice — 41 Vandevorde, Lille — 42 Ghyselinck, id. — 43 Dewailly, id. — 44 Salembier, id. — 45 Delcourt-Carnel, St-Maurice — 46 Terlynck, Lille.

Les vols. — Hier soir, vers neuf heures et demie, un audacieux malfaiteur est entré brusquement dans le magasin de M. Auguste Failliau, épicier, rue Léon-Gambetta 131, s'est emparé d'un paquet de café brûlé, de 6 à 7 kilos, déposé sur le comptoir, et a pris la fuite.

Bris de clôture. — Hier soir, vers huit heures et demie, Henri Gisel, 28 ans, rue de Bapaume, 1, a brisé les persiennes et les carreaux d'une maison à l'angle du boulevard Victor Hugo et de la rue de la Justice.

Un gardien de la paix ayant voulu l'arrêter, il s'est dépouillé de ses vêtements, puis est rentré chez lui. Il a pu être arrêté quelques instants après, au moment où il était ressorti pour se rendre dans un estaminet du boulevard Victor-Hugo.

Promenade sur les toits. — Cette nuit, vers minuit, un individu a été vu se promenant sur une plateforme dépendant de la maison Montier, 2, rue du Court-Debout.

Des agents ont pratiqué aussitôt des recherches qui sont restées infructueuses. Quid ?

Mort subite. — M. Billau, 49 ans, contre-maître de la manufacture des tabacs, est tombé mort subitement vendredi à six heures et demie du soir, au moment où il quittait son travail.

Il a succombé à une congestion cérébrale.

Son corps a été transporté à son domicile, rue Jeanne-Maillotte, à La Madeleine.

Menus faits. — Fleury Marteau, 48 ans, journalier, rue de Bailleul, 10, a été déféré au parquet pour ivresse manifeste en récidive.

— Hier matin, vers neuf heures, la circulation des tramways a été interrompue pendant une demi heure, à la porte de Roubaix, par une voiture de déménagements, dont les roues de derrière étant plus larges que la chaussée, se sont trouvées encastrées entre la bordure des trottoirs. Il a fallu se servir de crics pour dégager ce véhicule, qui appartient à M. Vanderhaegen, de Gand.

LE NORD

CAMBRAI

Le Cateau. — *Violation de sépulture* — Il y a quelques jours, M. Delvallée-Mignot s'était rendu au cimetière pour visiter la tombe de sa femme.

En arrivant, quelle ne fut pas sa surprise de ne plus trouver la pierre, qui marquait la sépulture ! Les couronnes avaient également été jetées pêle-mêle sur le sol.

Il alla immédiatement trouver le gardien, qui lui dit que c'était une dame A... qui était venue le trouver en lui disant qu'elle avait l'autorisation de la mairie d'enlever la pierre qui était sur la tombe de Mme Delvallée, pour en faire le transfert sur la tombe de sa mère à elle nouvellement décédée.

Comme c'était complètement faux, et qu'il n'y a aucun lien de parenté entre les familles Delvallée et Mignot et cette dame, plainte a été portée par M. Delvallé, non seulement à M. le commissaire de police mais aussi au Parquet, pour violation de sépulture.

AVESNES

Un ami de Ravachol. — Un individu qui avait assisté à un enterrement à Avesnes, ayant bu de trop, insulta les gendarmes, qui n'y firent pas attention.

Au train de 5 heures d'Aulnoye, les gendarmes de Berlaimont lui firent une observation parce qu'il se soulageait en face de la gare.

Il répondit par les cris de : Vive la dynamite, Vive Ravachol ! Les gendarmes voulurent l'arrêter mais il résista et se laissa tomber par terre, proférant toujours les cris de : Vive Ravachol !

Finalement, il fut hissé dans une voiture et emmené, poussant toujours les mêmes cris.

Suicide dramatique à Dimont

M. Beausart, taupier à Dimont, s'est jeté sous le train de Fourmies, à Maubeuge à proximité du Moulin de Stordoir, territoire de Wattignies. Le mécanicien arrêta aussitôt le train et se porta à son secours. Mais le malheureux avait reçu de si graves blessures, qu'il ne tarda pas à succomber.

Il avait déjà tenté de s'empoisonner il y a quatre ans.

UN ASSASSINAT A HAUTMONT

(Nouveaux détails)

A 11 heures du matin, le parquet d'Avesnes composé de M. Hattu, procureur de la République, M. Cordier, juge d'instruction, M. Dubois, commis-greffier, est descendu à Grattières, et après constatation des lieux, a fait retirer le cadavre de la fontaine où il se trouvait encore. Puis l'enquête a commencé sur les données déjà fournies par le maréchal-des-logis Prévost. Un nommé Lefebvre a été interrogé, ainsi que son père et sa sœur ; on avait retrouvé dans la poche de Lefebvre un œuf, ce qui, dans les circonstances actuelles, était une très grave présomption ; mais Lefebvre ayant pu fournir des preuves de son innocence, fut remis en liberté.

Une découverte très importante a été faite par le gendarme Flamand, en ce sens qu'il a trouvé des témoins ayant vu des individus retirer des pistolets du ruisseau de la Flamenne, à proximité de la Sambre, lundi vers 5 heures du matin.

Après Lefebvre, les soupçons se sont portés sur un nommé Delplace, dont la concubine était déjà gardée à vue. A la suite de son interrogatoire, Delplace dont les souliers étaient tâchés de sang, a été reconduit à son domicile pour assister à une perquisition, au cours de laquelle on a découvert plusieurs sommes d'argents cachées en des endroits différents. Delplace a ensuite été ramené à la gendarmerie d'Hautmont et y a passé la nuit.

A trois heures et demie de l'après-midi, a commencé l'autopsie, faite par M. Girard, médecin-légiste. Elle a duré plus de trois heures et a démontré que Mme Viard avait cessé de vivre lorsqu'elle fut jetée dans la fontaine. Quant aux coups, ils étaient innombrables : un, en particulier, sur la lèvre supérieure et le nez avait fait une blessure horrible à voir. Des coups d'ongle ayant été remarqués sur les chevilles, il paraît certain que la victime a été tirée par les pieds.

Les obsèques de Mme Viard ont eu lieu hier samedi, à 7 heures du matin, en l'église d'Hautmont. Suivant un désir depuis longtemps exprimé par la défunte, son corps a été transféré à Berlaimont, à 9 heures, pour y être inhumé près de son fils unique.

HAZEBROUCK

Bailleul. — Mercredi vers 2 h. 1/2 du matin les douaniers Ingelaere et Suppsley de la brigade de Meteren se trouvant en embuscade au [illegible]neau, territoire de Bailleul route de Steenw[illegible] ont surpris un homme et une femme en train de dévaliser une cuve contenant pour environ 30 [illegible] de linge.

La femme seule, une nommée Quagebeur, de Boeschèpe, a été arrêtée et remise entre les mains du commissaire de police de Bailleul qui continue l'enquête.

On ne saurait trop féliciter les deux douaniers de la vigilance qu'ils apportent dans l'exécution de leur service.

DUNKERQUE

Un enfant qui tombe par la fenêtre

Hier à midi au premier étage de la quincaillerie Jeannin, à l'angle des rues Neuve et de la Marine, le jeune Marcel Brunet, âgé de 2 ans, pendant une absence de sa mère, grimpa sur la fenêtre.

Il vint s'abîmer sur le pavé. Le pauvre enfant eut le crâne fracturé et mourut deux heures après.

Accidents. — Isidore Verhaghe, âgé de 42 ans, a glissé sur la planche qui reliait au quai le sloop « Fair-Maid » amarré dans le bassin du Commerce et est tombé sur le platbord du navire.

Comme il se plaignait de vives douleurs aux reins, on l'a transporté à l'hôpital.

— La jeune Thélez Jeanne, âgée 2 ans 1/2, habitant avec sa mère, rue de Nieuport 4, est tombée dans la cave du boucher Batage. Elle a reçu une blessure assez grave à la tête.

— Hier matin à dix heures, un marin de passage, Jean-Louis Méheux, âgé de quarante et un ans, a fait une chute dans l'escalier de son logement rue des Pierres. On l'a transporté sans connaissance à l'hôpital.

Les pêcheurs d'Islande, (nouveaux détails). — On nous mande de Reikjavik, du 13 mai. — Les goëlettes Solange, de Gravelines et Augustine, du même port, ont été en collision, en cours de pêche, le 28 mars, le premier de ces navires ayant eu son entrave brisée ainsi que son beaupré et la tête de son mât de misaine, avec une voie d'eau ouverte à l'avant, au-dessus de la flottaison, a été abandonné par la goëlette Gravelinoise qui l'avait escorté pendant quelque temps, après avoir recueilli l'équipage.

Celui-ci a été débarqué à Faskrudsfiord le 1er avril, le navire était sur le point de couler quand on le perdit de vue ; il avait 40 tonnes de morues à bord.

L'épave est, depuis venue à la côte Est d'Islande. Ce qui a pu en être sauvé, a été réalisé publiquement pour environ 960 couronnes.

Coudekerque-Branche. — Un vol estimé à 413 fr. 50 a été commis avec escalade et effraction au préjudice du sieur Leys, journalier ; les objets volés sont : 1 gilet de chasse, 2 montres, des boucles d'oreilles et le reste en numéraire.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Les accidents. — Nous avons à signaler aujourd'hui deux nouveaux accidents.

Hier matin, pendant les exercices de gymnastique, un fantassin du 33e s'est cassé la cheville du pied droit.

Dans l'après-midi, faubourg d'Amiens, une ménagère de Warlin Clara Roger, est tombée à la renverse en voulant monter sur une voiture et s'est cassé l'épaule.

ACCIDENT MORTEL A MARQUION

M. Augustin Gradez, 42 ans, domestique chez M. Emile Gourdin, était assis sur le devant de son chariot qu'il conduisait, quand il tomba accidentellement sur la chaussée.

Les roues lui ont passé sur le corps et malgré tous les soins qu'on lui a prodigués, il est mort un quart d'heure après.

Il laisse une veuve avec cinq enfants en bas âge.

BOULOGNE-SUR-MER

Calais. — La nuit dernière, des malfaiteurs inconnus se sont introduits dans la cave de Mme veuve Leclercq-Humbert, charcutière, rue des Thermes, 7, et lui ont dérobé deux jambons fumés pesant ensemble 10 kilogs et 8 morceaux de lard fumé pesant 5 kilogs, le tout d'une valeur de 50 francs.

Les malfaiteurs se sont introduits dans la cave en fracturant le tablier.

DÉPARTEMENTS VOISINS

Flavigny-le-Grand. — *L'assassinat de Beaurain.* — Nos lecteurs se rappellent que, dans la première quinzaine du mois de mai, un double assassinat a été commis à Beaurain.

La police avait d'abord arrêté deux terrassiers d'Equeheries, qui ont été relâchés.

Depuis on a procédé à l'arrestation de deux contrebandiers, qui avaient l'habitude d'aller loger chez le père Lambert. Ces individus sont originaire du canton d'Hirson.

Espérons que la justice tient cette fois les vrais coupables.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 28 mai

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel a jugé les affaires suivantes :

LILLE

Un escroc de profession. — Le nommé Alfred Sy, ex-agent d'affaires est sorti de prison en février dernier. Dès qu'il fut libre, ayant appris que la dame Buisine, épicière, rue de Gand, voulait céder son commerce, il se rendit chez elle et lui fit signer un engagement comme quoi elle ne céderait qu'à la personne qu'il lui présenterait. Il lui fit verser pour cela une provision de 160 fr.

Quelque temps après, il lui présenta un acte de vente pour 6000 fr., accepté par des demoiselles Cornil, d'Hellemmes, dont il se disait le mandataire. Les demoiselles Cornil n'existaient que dans l'imagination de Sy.

A Isghem habite la femme Leroy dont le mari est en prison à Loos. Il lui demanda 100 francs pour faire une pétition près du ministre de la justice pour la libération de son mari. Elle ne put lui donner que 30 francs. Sy a déjà subi trois condamnations.

Me Mahieu prend sa défense.

Il est condamné à deux ans de prison et à la relégation.